

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2021-2022

---

13 OCTOBRE 2021

---

PROJET DE DÉCRET<sup>1</sup>

RELATIF AU RENFORCEMENT DE LA FÉMINISATION DES NOMS DE MÉTIER,  
FONCTION, GRADE OU TITRE ET AUX BONNES PRATIQUES NON  
DISCRIMINATOIRES QUANT AU GENRE DANS LE CADRE DES COMMUNICATIONS  
OFFICIELLES OU FORMELLES

---

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

---

---

<sup>1</sup> Voir doc. 286 (2021-2022) n°1 à n°2.

## TABLE DES MATIÈRES

- 1 Amendement n°1 déposé par Mme Margaux De Re, Mme Sophie Pécriaux, M. Hervé Cornillie, Mme Véronique Durenne, Mme Sabine Roberty, M. Matteo Segers, M. Benoît Dispa et Mme Amandine Pavet..... 3

**1 Amendement n°1 déposé par Mme Margaux De Re, Mme Sophie Pécriaux, M. Hervé Cornillie, Mme Véronique Durenne, Mme Sabine Roberty, M. Matteo Segers, M. Benoît Dispa et Mme Amandine Pavet**

A l'article 2 du projet de décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles, les mots : « par les autorités et les institutions visées à l'article 1, §1<sup>er</sup> » sont insérés après les mots : « Pour renvoyer à des ensembles qui comportent des hommes et des femmes, sont privilégiés »

*Justification*

Cet amendement vise à assurer la lisibilité du champ d'application de l'article 2, en cohérence avec le reste du dispositif.